TUTO DEMANDEUR AIDE EXCEPTIONNELLE AUX AUTEURS

1) **Je crée mon compte** (ou me connecte avec mes identifiants si j'ai déjà un compte CNL)

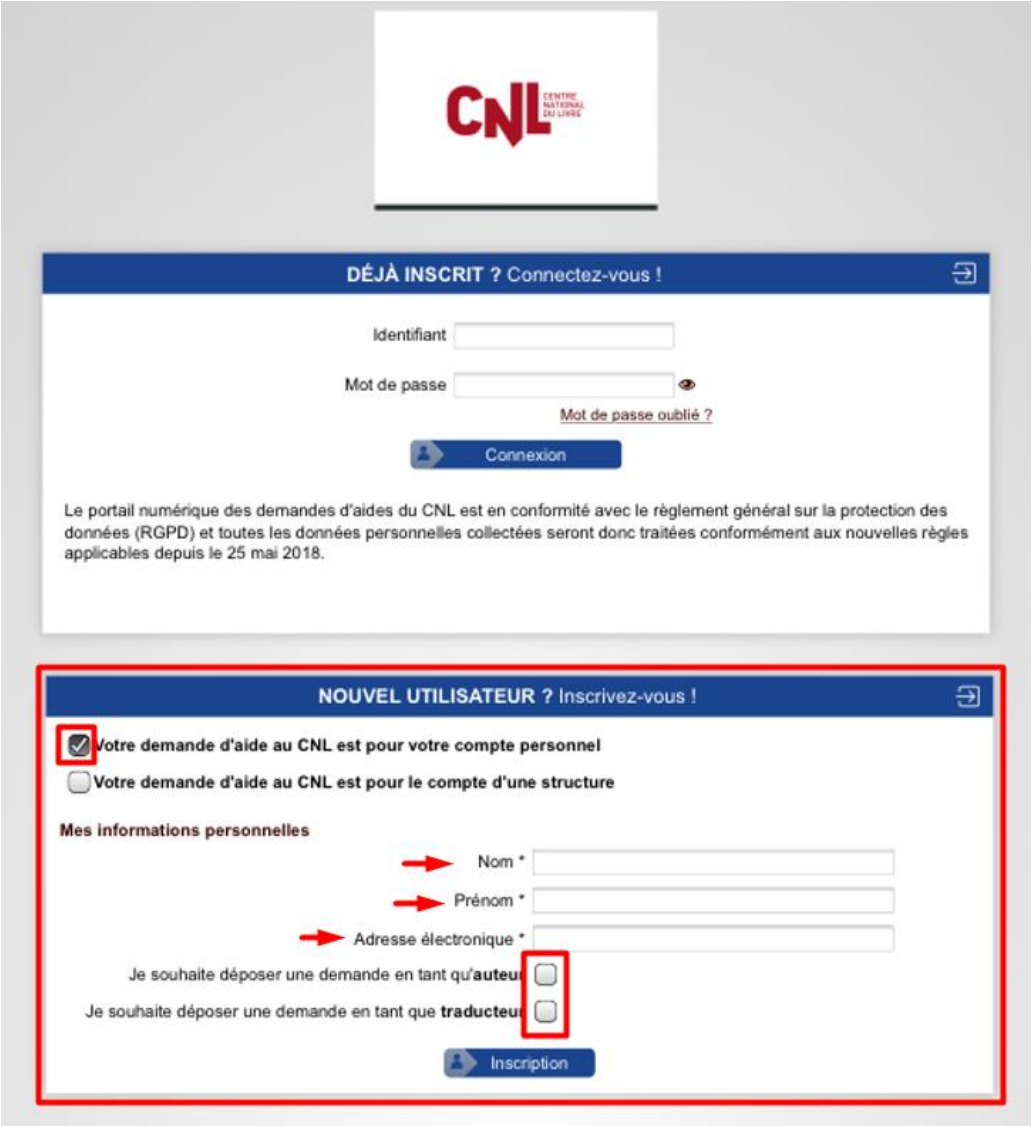

2) Je renseigne ou mets à jour les onglets concernant MES INFORMATIONS PERSONNELLES :
   - les données concernant ma situation familiale ne sont pas obligatoires,
   - les onglets « Activités éditoriales », « Prix littéraires » et « Diplômes » ne sont pas à renseigner.

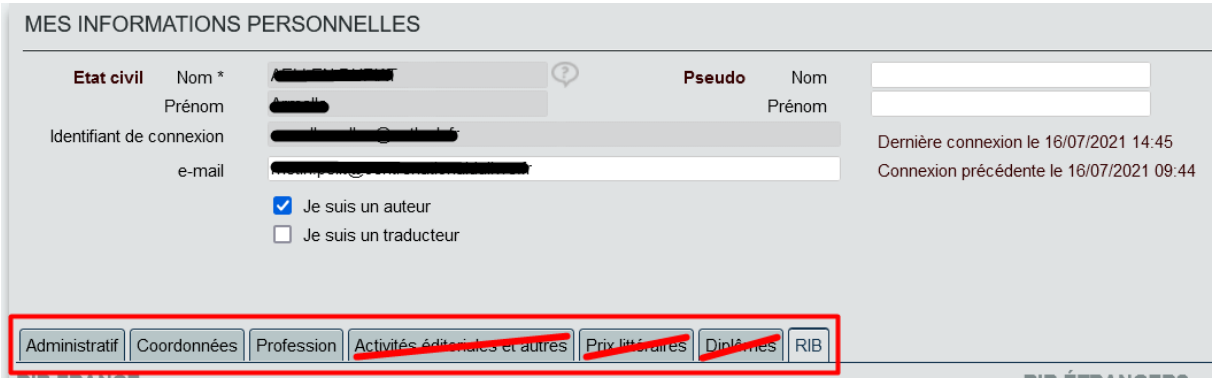

- Je dépose mon **RIB** actualisé dans le dernier onglet

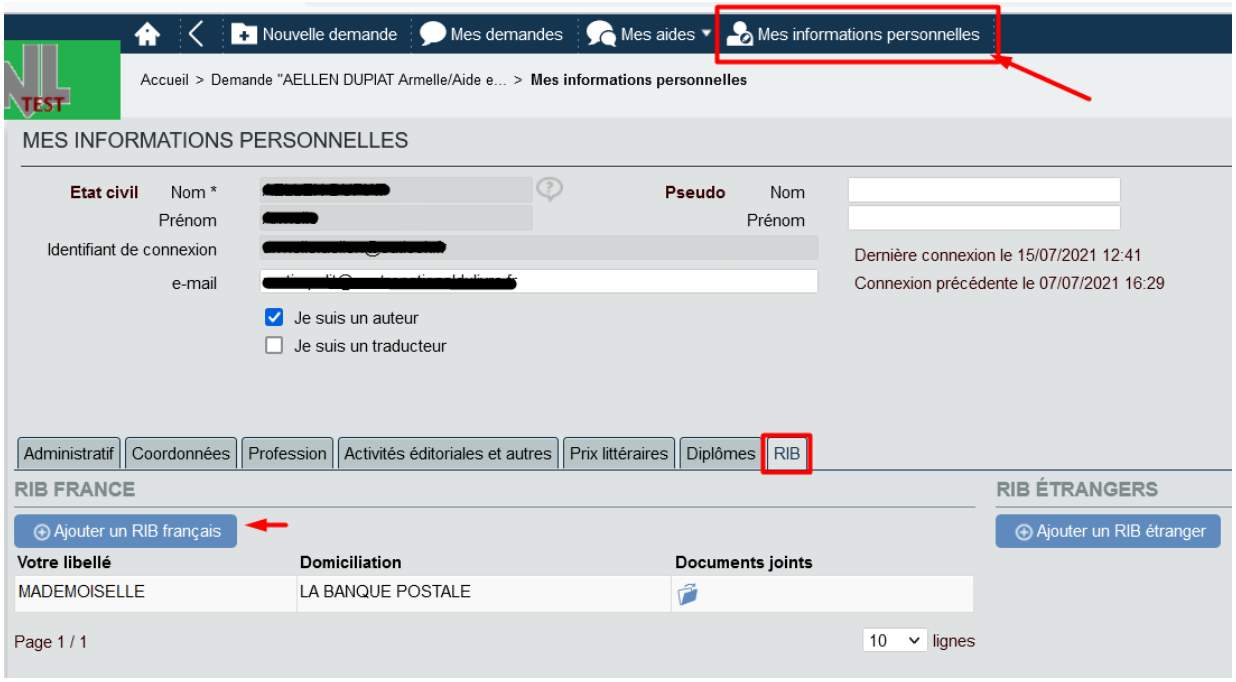

3) Je crée une **nouvelle demande**

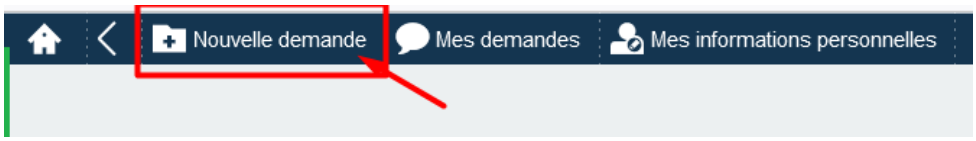

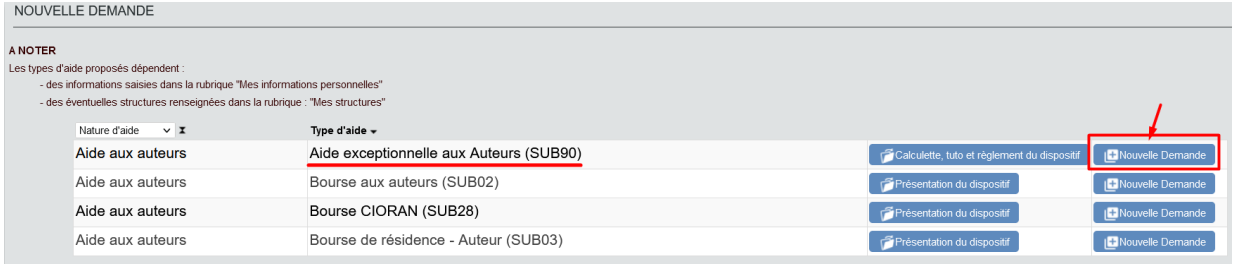

Je **valide**

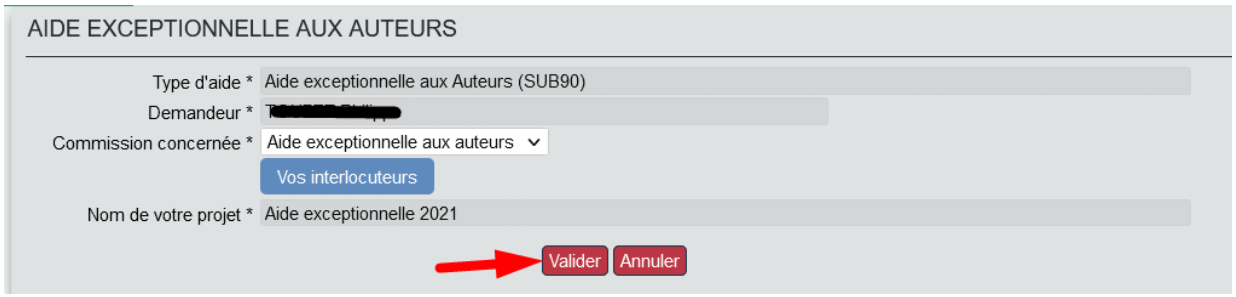

4) Je renseigne ou mets à jour mes coordonnées dans l'onglet « **Demandeur** ».
Je <u>confirme</u> la validité des informations et je <u>valide</u> en bas de page.

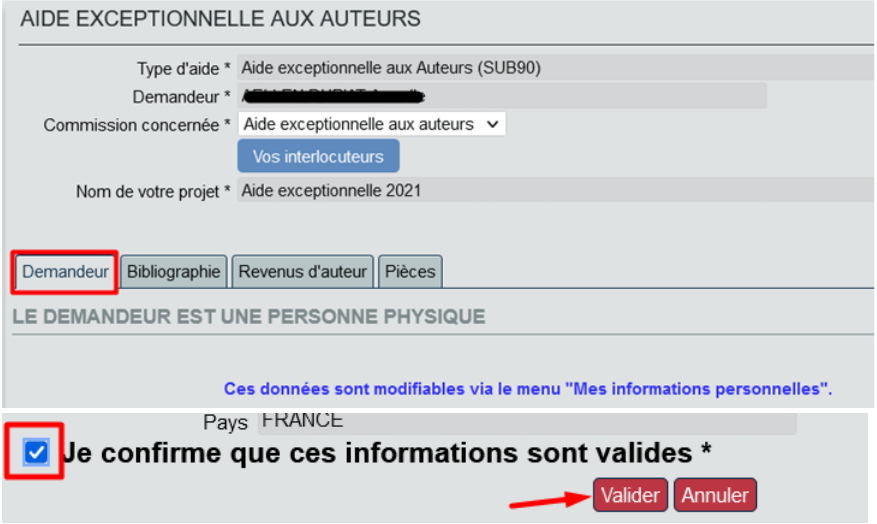

5) Je renseigne ou mets à jour mes publications à compte d'éditeur de 2017 à 2020 dans l'onglet « **Bibliographie** » <u>sans oublier de préciser l'année de ma première publication</u>.
(Il n'est pas nécessaire de renseigner plus de 10 titres).

6) Je renseigne mes revenus bruts liés à mon activité d'auteur de livre dans l'onglet « **Revenus d'auteur** » :
- mes revenus 2017, 2018, 2019 et 2020

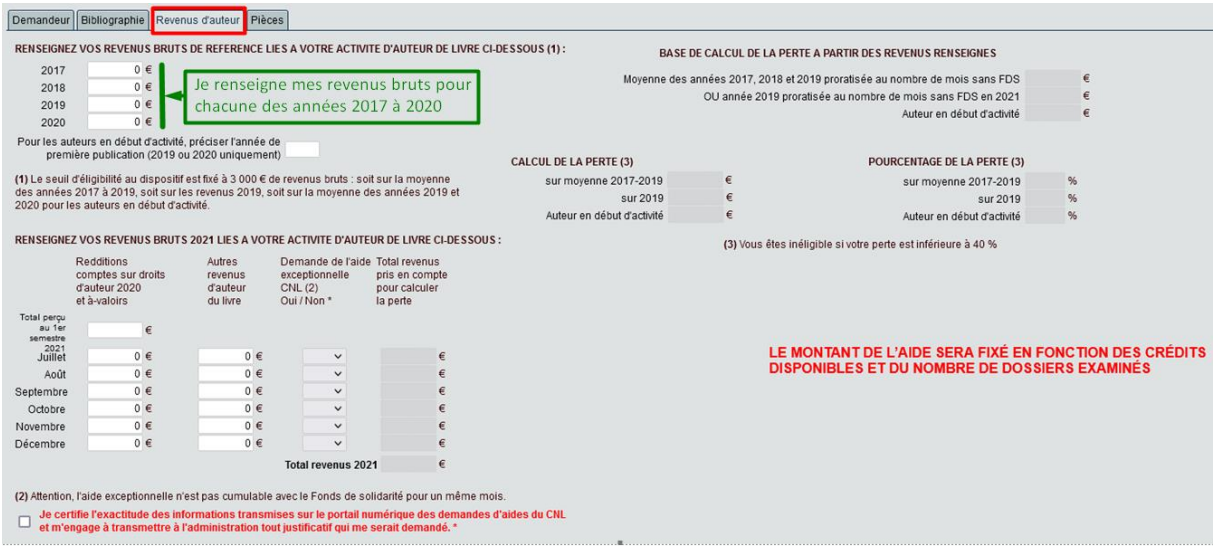

- si je suis en <u>début d'activité</u>, je précise l'année de ma première publication qui sera forcément <u>2019 ou 2020</u>

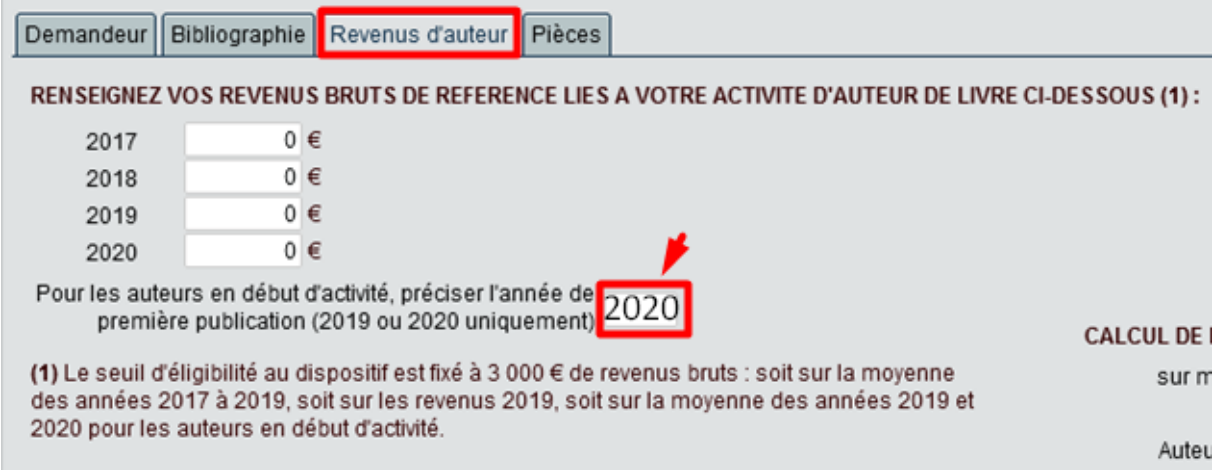

- mes revenus BRUTS 2021, pour lesquels je dois distinguer mes redditions de comptes et mes à-valoir (puisqu'ils portent sur l'année 2020) de mes autres revenus d'auteur de livre perçus en 2021

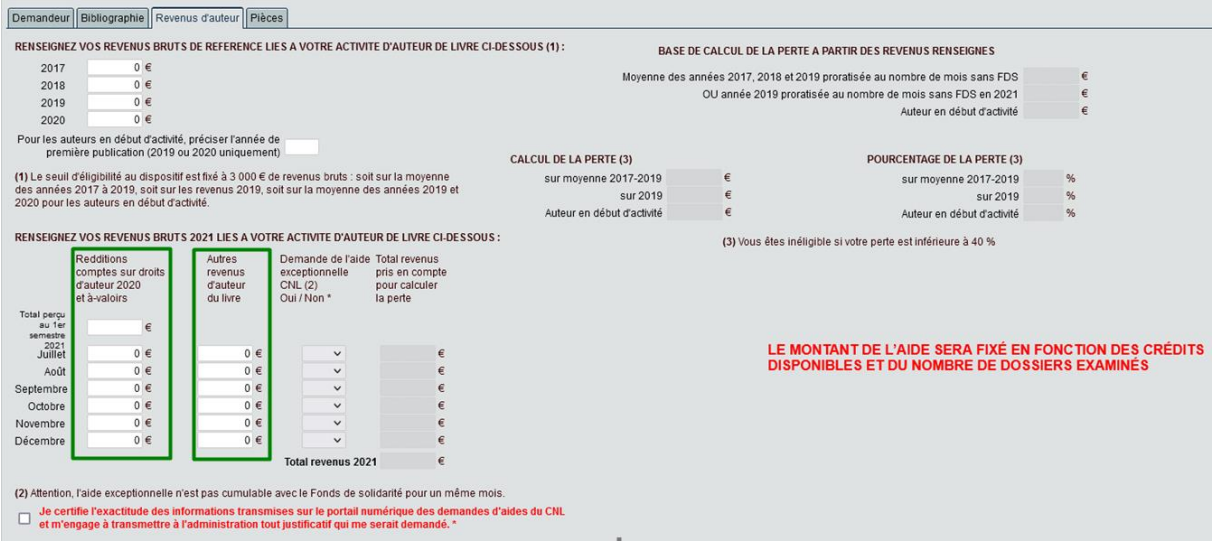

- **ATTENTION**, mes redditions de compte et à-valoirs perçus au premier semestre 2021 sont cumulés et renseignés dans la case prévue à cet effet :

- je sélectionne les mois pour lesquels je sollicite l'aide exceptionnelle du CNL, sachant que je dois mettre **NON** pour les mois où j'ai **perçu le Fonds de Solidarité**. Je peux également choisir de ne pas demander l'aide du CNL pour un mois où de gros revenus ne me rendraient pas éligible puisque la perte de revenus doit être d'au moins 40 % :

RENSEIGNEZ VOS REVENUS BRUTS 2021 LIES A VOTRE ACTIVITE D'AUTEUR DE LIVRE CI-DESSOUS :

	Redditions comptes sur droits d'auteur 2020 et à-valoirs	Autres revenus d'auteur du livre	Demande de l'aide exceptionnelle CNL (2) Oui / Non *	Total revenus pris en compte pour calculer la perte
Janvier	0 €	500 €	Oui	500 €
Février	0 €	800 €	Oui	800 €
Mars	0 €	0 €	Oui	0 €
Avril	0 €	0 €	Oui	0 €
Mai	1 000 €	0 €	Oui	500 €
Juin	0 €	0 €	Non	0 €
			Total revenus 2021	1 800 €

Plafond de l'aide 7 500 €

(2) Attention, l'aide exceptionnelle n'est pas cumulable avec le Fonds de solidarité pour un même mois.

Je certifie l'exactitude des informations transmises sur le portail numérique des demandes d'aides du CNL et m'engage à transmettre à l'administration tout justificatif qui me serait demandé. *

- **je certifie l'exactitude des informations transmises** en cochant en bas de l'écran

Demandeur | Bibliographie | Revenus d'auteur | Pièces

RENSEIGNEZ VOS REVENUS BRUTS DE REFERENCE LIES A VOTRE ACTIVITE D'AUTEUR DE LIVRE CI-DESSOUS (1) :

2017	15 000 €
2018	14 000 €
2019	22 000 €
2020	5 000 €

Pour les auteurs en début d'activité, préciser l'année de première publication (2019 ou 2020 uniquement)

(1) Le seuil d'éligibilité au dispositif est fixé à 3 000 € de revenus bruts : soit sur la moyenne des années 2017 à 2019, soit sur les revenus 2019, soit, à titre dérogatoire, sur le cumul des années 2019 et 2020 pour les auteurs en début d'activité.

BASE DE CALCUL DE LA PERTE A PARTIR DES REVENUS RENSEIGNES

Moyenne des années 2017, 2018 et 2019 proratisée au nombre de mois sans FDS	7 083 €	
OU année 2019 proratisée au nombre de mois sans FDS en 2021	9 167 €	
Auteur en début d'activité	0 €	Non éligible

CALCUL DE LA PERTE (3)

sur moyenne 2017-2019	5 283 €	
sur 2019	7 367 €	
Auteur en début d'activité	0 €	Non éligible

POURCENTAGE DE LA PERTE (3)

sur moyenne 2017-2019	74.6 %	
sur 2019	80.4 %	
Auteur en début d'activité	0.0 %	Non éligible

(3) Vous êtes inéligible si votre perte est inférieure à 40 %

RENSEIGNEZ VOS REVENUS BRUTS 2021 LIES A VOTRE ACTIVITE D'AUTEUR DE LIVRE CI-DESSOUS :

	Redditions comptes sur droits d'auteur 2020 et à-valoirs	Autres revenus d'auteur du livre	Demande de l'aide exceptionnelle CNL (2) Oui / Non *	Total revenus pris en compte pour calculer la perte
Janvier	0 €	500 €	Oui	500 €
Février	0 €	800 €	Oui	800 €
Mars	0 €	0 €	Oui	0 €
Avril	0 €	0 €	Oui	0 €
Mai	1 000 €	0 €	Oui	500 €
Juin	0 €	0 €	Non	0 €
			Total revenus 2021	1 800 €

Plafond de l'aide 7 500 €

CALCUL DES AIDES POSSIBLES

sur perte 2017-2019	5 283 €	
sur perte 2019	7 367 €	
sur perte auteur en début d'activité	0 €	Non éligible

MONTANT DE L'AIDE RETENU 7 367 €

(2) Attention, l'aide exceptionnelle n'est pas cumulable avec le Fonds de solidarité pour un même mois.

Je certifie l'exactitude des informations transmises sur le portail numérique des demandes d'aides du CNL et m'engage à transmettre à l'administration tout justificatif qui me serait demandé. *

- je dépose les pièces demandées sur le portail dans l'onglet « **Pièces** ». **Je ne tiens pas compte de l'information concernant l'envoi de documents par la Poste qui ne concerne pas cette aide**. **Aucun justificatif papier ne pourra être traité**.

- je sélectionne mon **RIB** avec le menu déroulant en <u>bas de l'écran</u>

- lorsque toutes les pièces sont téléchargées, <u>je coche</u> « **Ma demande est complète…** » puis <u>je valide</u>.

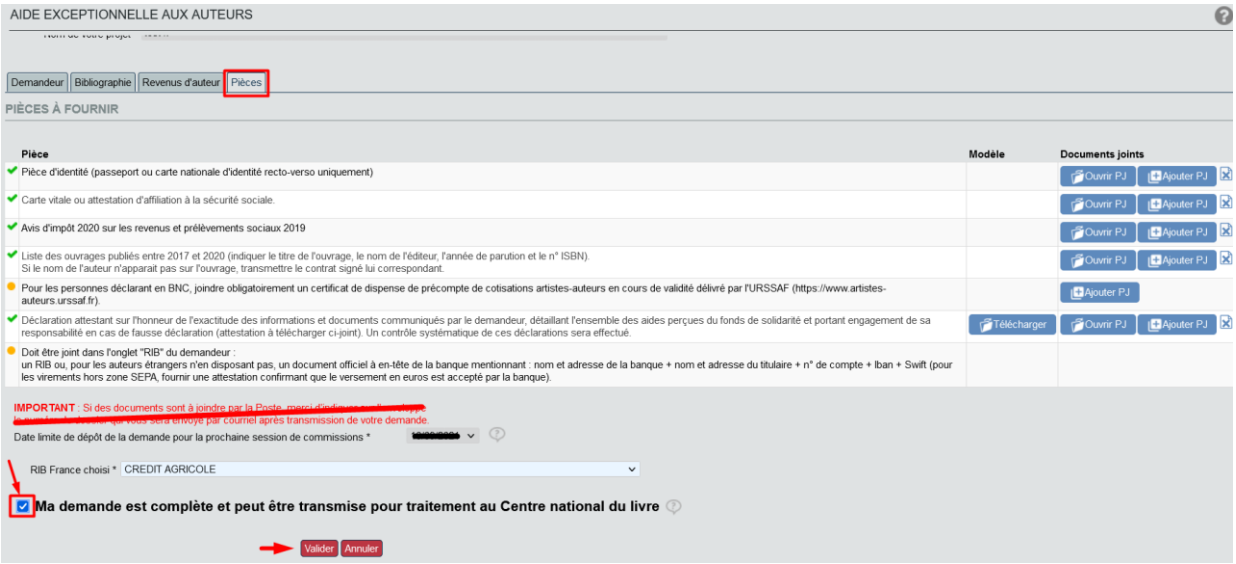

- lorsque <u>ma demande est complète</u>, je peux la **transmettre au CNL**